



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

M A I R I E de L O D D E S

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt sept avril deux mille dix sept à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 24 avril 2017

Présents : Mesdames AUGIER, DUVERGER, POIVEY ; Messieurs BELOT, JOSSELIN, MEPLAIN, PELIN, MESTAYER, COURTINE, AUGIER.

Pouvoirs :

Excusé :

Nombre de conseillers municipaux : 10

Secrétaire de séance : Alban AUGIER.

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'IMPOSITION 2017 :

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'état 1259 relatif aux taux d'imposition votés lors du dernier conseil municipal du 12 avril 2017 a été envoyé à la Sous Préfecture de Vichy. Les services concernés demandent de revoir les taux votés qui ne correspondent pas à la légalité : l'augmentation doit être identique entre la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie. L'augmentation des taux d'imposition engendrera une recette de 4000€ supplémentaire qui sera affectée en totalité aux recettes de fonctionnement pour compenser les baisses de dotations de l'Etat.

Les services de la DGFIP proposent les taux suivants afin d'être en conformité :

Les taux d'impositions 2017 :

Taxe d'Habitation : 9.38 %

Taxe Foncière (bâti) : 6,89 %

Taxe Foncière (non bâti) : 25,17%

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE**, les nouveaux taux d'impositions 2017, **ANNULE** la délibération 2017-08 et **CHARGE** Madame le Maire d'en effectuer les modalités.

Les élus n'ayant plus de questions, Madame le Maire lève la séance à 11h20.

MF AUGIER

M. BELOT

O.JOSSELIN

J.MEPLAIN

D.POIVEY

B.DUVERGER

B.PELIN

A.COURTINE

JM.MESTAYER

A.AUGIER